

RAPPORT N° 02/6-52
au Conseil Municipal

OBJET

OPERATION « VODISSE » DE LA SHLMR A SAINTE-CLOTILDE

**CONVENTION DE MANDAT POUR REALISATION DES ETUDES ET TRAVAUX
DE RACCORDEMENT DE RESEAUX EXTERIEURS EAU / ELECTRICITE
DANS L'EMPRISE DE LA RUE MEZIAIRE GUIGNARD**

La SHLMR lance la construction d'une opération de logements locatifs très sociaux dénommée « VODISSE », située à l'angle des rues Tessan et Méziaire Guignard (Programme LBU 2002). L'ensemble des réseaux (EU, AEP, FT, BT/Eclairage public) nécessaires à la viabilisation de l'opération débouchera sur la rue Méziaire Guignard et seront reliés aux réseaux existants situés sous la rue Tessan ; le réseau EP sera raccordé sur la canalisation à implanter sur la rue Méziaire Guignard jusqu'à un regard d'assainissement situé à proximité de la RD 49.

Pour mener à bien la réalisation des études et des travaux de raccordement de réseaux extérieurs dans l'emprise de la rue Méziaire Guignard, la Commune se propose de confier à la SHLMR une convention de mandat suivant l'enveloppe financière prévisionnelle suivante :

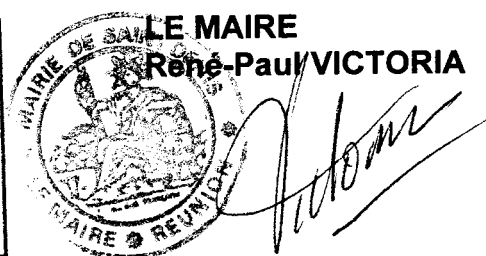
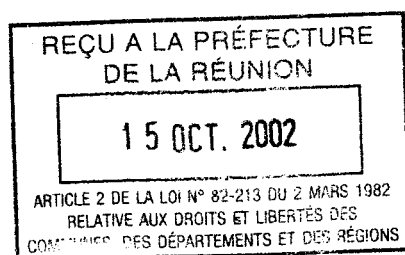
Montant prévisionnel des travaux :	153 K€ TTC,
Participation FRAFU 80 % :	113 K€,
Participation communale :	40 K€.

Cette enveloppe financière prévisionnelle sera éventuellement modifiée lors de la validation du programme définitif.

Au vu de ces informations, je vous demande :

- de décider de confier à la SHLMR sous la forme d'un mandat la réalisation des études et des travaux de raccordement de réseaux extérieurs dans l'emprise de la rue Méziaire Guignard ;
- d'en approuver l'estimation prévisionnelle ;
- de m'autoriser à solliciter les participations financières du FRAFU ;
- d'autoriser la SHLMR à percevoir directement la subvention du FRAFU.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 02/6-52
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 04 octobre 2002**

OBJET

OPERATION « VODISSE » DE LA SHLMR A SAINTE-CLOTILDE

**CONVENTION DE MANDAT POUR REALISATION DES ETUDES ET TRAVAUX
DE RACCORDEMENT DE RESEAUX EXTERIEURS EAU / ELECTRICITE
DANS L'EMPRISE DE LA RUE MEZIAIRE GUIGNARD**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'Article 742 ;

Sur le RAPPORT n° 02/6-52 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Décide de confier à la SHLMR un mandat de réalisation des études et des travaux de raccordement de réseaux extérieurs EU, AEP, FT, BT, Eclairage Public dans l'emprise de la rue Méziaire Guignard.

ARTICLE 2

Approuve l'estimation prévisionnelle.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter les participations financières du FRAFU.

DELIBERATION N° 02/6-52

ARTICLE 4

Autorise la SHLMR à percevoir directement la subvention du FRAFU.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis le, **11 OCT. 2002**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

